

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt-deux, le mardi 6 décembre 2022, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.**

**Date de la convocation du Conseil municipal : 29 novembre 2022**

---

**Nombre de conseillers : en exercice 19 - présents 15 - votants 19**

**Présents :** ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHARPIOT François - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien - GRANDGAUD Sélim-Thomas - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

**Absents :** /

**Pouvoirs de :** CHIAPPONI Marina à ARMANDIE Jean-Pierre  
COURT Sylvie à FEUILLASSIER Stéphanie  
FIORONI Stéphane à PORTEVIN Christine  
HAUBERT IMBERT Isabelle à CHARPIOT François

**Secrétaire de séance :** Maxime BERARD

**OBJET : CONVENTION 2023 D'ADHESION AU SERVICE HYGIENE ET SECURITE DU CDG 05**

N°20221206-09

*Rapporteur : Mme le Maire*

*Annexe : Néant*

### **Synthèse et exposé des motifs**

Il est rappelé que par délibération en date du 5 avril 2012, la commune a décidé de s'engager dans une démarche globale de prévention des risques professionnels avec l'assistance du centre de gestion de la fonction publique territoriale. Elle a ainsi confié au centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Alpes, par le biais de plusieurs conventions, diverses prestations en matière d'hygiène et de sécurité : élaboration du document unique, mise à disposition d'un assistant de prévention ainsi qu'un agent chargé de missions d'inspection...

Il est proposé, pour l'année 2023, de signer une nouvelle convention d'adhésion au service prévention, qui regroupe un panel de prestations fournies par le service pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leur politique de prévention des risques professionnels :

- Assistant de prévention

- ACFI, agent en charge des fonctions d'inspection
- Préventeur expert
- Actualisation du document unique
- Formations et sensibilisations en matière de prévention

La convention prévoit entre 13 et 15 maximum journées réparties sur l'année 2023 au tarif de 300euros/jour. L'objectif principal de ces jours passés au sein des services municipaux de Guillestre est le suivant :

- Valider le Document Unique en fin d'année 2023 après un travail de diagnostic et d'évaluation des risques professionnels.

Pour cela, il est prévu la constitution d'un COPIL composé d'agents et d'élus qui se réunira autant que de besoin.

**Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,**

**VU** le code général de la fonction publique ;

**VU** le décret n°85-603 du 10 juin 1985 définissant les règles relatives à l'hygiène et sécurité du travail ainsi que celles de la médecine préventive ;

**VU** le décret n°2012-170 du 3 février 2012 ;

**VU** le projet de convention entre le CDG05 et la commune de Guillestre annexé à la présente ;

**VU** l'avis du bureau municipal du 28 novembre 2022 ;

**VU** l'avis du Comité technique du CDG 05 du 30 novembre 2022 ;

**CONSIDERANT** l'importance de veiller à la sécurité et à la santé au travail des agents communaux.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** et **VALIDE** les termes de convention annexée à la présente ;
- **DIT** que cette convention entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;
- **INSCRIT** au budget 2023, le montant des prestations indiquées dans la convention ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder à la signature de ladite convention ;
- **DELEGUE** à Madame le Maire le soin de conclure les avenants éventuels à la convention ci-dessus ainsi que tous documents utiles pour la mise en œuvre de la démarche de prévention des risques professionnels au sein de la mairie de Guillestre.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.



A GUILLESTRE, le 6 décembre 2022,  
Le Maire, Christine PORTEVIN